

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-six, le deux juin, le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 **Quorum : 19**

Présents : 31

Ayant donné un Pouvoir : 05

Absent : 00

Ne prenant pas part au vote : 00

Votants : 36

Résultat du vote :

Abstention : 00

Suffrages exprimés : 36

Pour : 36

Contre : 00

Majorité absolue des suffrages exprimés : 19

Secrétaire de séance :

Philippe VITTOZ

Date de la convocation :

27/05/2026

31 présent(e)s : **Avressieux** : MM. MENUEL André, REGALLET Paul. **Belmont-Tramonet** : MM. GROS Sébastien, MARTIN Pascal. **Champagneux** : Mme LO BONO Angéline, M. LACROIX Gilles. **Domessin** : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, M. DESBOIS Nicolas. **La Bridoire** : Mme BECHEROT Nathalie, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin** : Mmes POTELLE Carine, YACONO Céline, MM. GOURHANT Yann, SAVARY Sébastien, TAVELLA Jean-Franck. **Rochefort** : M. ARGOUD Yves. **Saint Béron** : Mmes COLRAT Christelle, PLASSAIS Catherine, MM. LAINARD Jean-Pierre. **Saint Genix-les-Villages** : Mmes CHARANCE Régine, PICARD Marie-France, POLLET Laurence, RIVE Nathalie, MM. JACQUEMIER Nicolas, KREBS Jean-Marie, PARCORET Régis, PERROUD Régis. **Sainte Marie d'Alvey** : Mme CORNET Romance. **Verel-de-Montbel** : M. CEVOZ-MAMI Christian.

05 pouvoirs : M. ETIENNE Christian à Mme HERRAULT Françoise, M. MONTAGNE Erick à Mme ANDRE Valérie, Mme JOURDAN Véronique à M. BERTHIER Yves, Mme BERTEAU Maëva à Mme YACONO Céline, M. PERROT Alain à M. LAINARD Jean-Pierre.

OBJET : OCTROI D'UNE SUBVENTION AU FESTIVAL « LES NUITS D'ETE » ;

Vu les statuts de la communauté de communes Val Guiers (CCVG) approuvés par arrêté préfectoral n°PREF-DCL-BIE-2023-13 du 25 mai 2023 ;

Considérant que le budget principal pour l'exercice 2026 prévoit une enveloppe de 10 000,00€ pour accompagner l'organisation de spectacles sur le territoire ;

Considérant la demande de soutien financier déposée par le festival Nuits d'été ;

Monsieur le Président ;

PRESENTE la demande de soutien financier déposée par le Festival Nuits d'été pour l'édition 2026.

RAPPELLE que la communauté de communes Val Guiers, via son service Tourisme, est partenaire de l'évènement et peut vendre les billets des spectacles proposés par le festival.

PROPOSE de verser un soutien financier de 1 250,00€ au Festival Nuits d'été pour l'édition 2025 et de permettre à l'association organisatrice de vendre les billets des spectacles au guichet de l'office de tourisme Val Guiers sans solliciter de commission.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 36 voix pour ; 00 voix contre ; 00 abstention,**

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 1 250,00€ au Festival Nuits d'été ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention jointe en annexe autorisant la vente de billets au guichet de l'office de tourisme ;
- **MANDATE** le Président à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération ;

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 10/06/2026,

**LE PRESIDENT,
Paul REGALLET**

**LE SECRETAIRE,
Philippe VITTOZ**

